

Date de validité: 01/01/2017 Dernière adaptation: 31/10/2017

Commission paritaire de l'industrie verrière

1150009 Sous-secteur auxiliaire du verre

Veuillez consulter également les fiches concernant les primes et les indemnités générales de la 1150000 Commission paritaire de l'industrie verrière.

Pécule de vacance extralégal	1
Prime d'équipe	1

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Pécule de vacance extralégal

CCT du 21 juin 2017 (141.312)

Conditions de travail et de rémunération et autres modalités de travail dans le secteur professionnel auxiliaire du verre

Articles 1, 9 et 17.

Durée de validité : 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Prime d'équipe

CCT du 21 juin 2017 (141.312)

Conditions de travail et de rémunération et autres modalités de travail dans le secteur professionnel auxiliaire du verre

Articles 1, 6, 8 et 17.

Durée de validité : 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Primes 1